



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR-DU-PIN

Mairie de SAINT-SAVIN

38300

Tel. 04.74.28.92.40

Fax. 04.74.28.99.73

ARRETE DU MAIRE n° 2020-004

Arrêté portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police administrative spéciale

Le Maire de la Commune de SAINT-SAVIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2212-1, L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du maire au président d'établissement public de coopération intercommunale,

Vu la loi n°2010-1563 en date du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère,

Vu le procès-verbal d'élection du Président de la CAPI en date du 7 juillet 2020 ;

Considérant que pour le bon fonctionnement de la commune, le Maire souhaite conserver ces compétences et que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Maire de notifier, dans les six mois de l'élection du Président de l'Etablissement public de coopération intercommunale ou d'un groupement de collectivités territoriales, leur opposition au transfert automatique d'un ou plusieurs pouvoirs de police administrative ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Est refusé le transfert automatique des pouvoirs de police administrative suivants:

- collecte des déchets ménagers,
- réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage,
- police de la circulation et du stationnement dans le cadre de la compétence voirie,
- délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis,
- sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié au Président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère et au Président du Syndicat Mixte Nord Dauphiné.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet

Fait SAINT-SAVIN, le 22 juillet 2020

Le Maire,




Fabien DURAND